

La Lettre de la CADE

Coordination pour l'Afrique de Demain

Bulletin mensuel d'information sur les activités de la CADE - novembre 2007 - n° 104



Débat du mois :

« L'Afrique de l'unité : défis et moyens »



enda europe

Editorial

Le droit d'ingérence ne donne pas tous les droits*

Depuis que la Cade existe, nous n'avons pas cessé d'appeler l'attention sur la nécessité de changer notre regard sur l'Afrique et les Africains, car nous sommes persuadés que la générosité, qu'elle soit humanitaire ou d'aide au développement, n'est malheureusement pas le seul ressort de l'aide à l'Afrique. Il en est d'autres, moins avouables, qui ont pour fondement le mépris et la volonté de puissance. Cachés derrière la générosité, elle-même alimentée par un afropessimisme qui ne s'avoue pas, ils perpétuent la mauvaise part de l'héritage colonial, celle d'une Afrique immobilisée dans son impuissance, celle d'Africains perçus comme d'éternels souffrants qu'il faut assister puisque depuis qu'ils sont devenus « indépendants », ils n'ont toujours pas montré leur capacité à gérer leurs affaires efficacement et démocratiquement.

L'affaire des enfants « volés » du Tchad est une invraisemblable et tragique illustration des dérives auxquelles peuvent conduire ces représentations de l'Afrique et des Africains. Mon propos n'est pas d'accuser les protagonistes de ce projet avorté de « transfert » d'enfants habillé en opération humanitaire et qui cachait peut-être son objectif véritable d'adoption d'enfants au mépris de toute règle nationale ou internationale. Il appartiendra à la justice, qu'elle soit tchadienne ou française, d'établir les faits, et s'ils sont avérés, de les sanctionner.

Ce que nous voulons dénoncer à propos de cette lamentable affaire, c'est le discours qui est tenu par les protagonistes pour se justifier et qui va sans doute être repris, comme il l'a déjà été dans la presse par les « prévenus », au titre des circonstances atténuantes. Ce discours est proprement insupportable. Il faut une bonne dose de mépris des Africains pour s'improviser sauveur d'enfants dans un pays en guerre que l'on ne connaît pas ou

mal, à plusieurs milliers de kilomètres de distance.

Ma conviction est que ce dévoiement est dans le droit fil d'une certaine sensibilité contre laquelle les ONG n'ont pas encore réagi avec assez de vigueur et de lucidité et qui est, en dépit de leur discours officiel qui parle de partenaires, de ne considérer et de ne traiter, en fait, les Africains que comme des assistés. Dans le cas particulier, il semble que les Africains aient été utilisés comme des instruments et non comme des partenaires.

Je voudrais dire ici que le partenariat appelle une connaissance du partenaire, une prise en considération de ses attentes, une acceptation de ses choix, un respect de ses valeurs. Ce n'est pas du relativisme culturel. C'est au contraire une certaine façon de respecter en eux leur part d'universel, ce qui en fait des hommes et des femmes comme nous.

À ceux qui nous disaient il n'y a pas si longtemps que l'afropessimisme n'était plus qu'une vieille lune, et qu'il fallait peut-être passer à autre chose de plus intéressant et de plus utile pour l'Afrique que de s'acharner sur cette cible éculée, nous leur proposons de méditer sur l'affaire des enfants du Tchad. Elle a quelque chose d'effrayant dans sa générale banalité. Et si vous rapprochez cela de certains discours sur l'historique incapacité africaine, vous pouvez en conclure qu'il y a encore beaucoup à faire pour changer les mentalités des amis français de l'Afrique.

Michel Levallois, Président de La Cade

**Le concept de la remise en cause de la souveraineté des États pour des raisons humanitaires est apparu lors de la guerre du Biafra (1969 – 1970) qui a entraîné une épouvantable famine, largement couverte par les médias occidentaux mais totalement ignorée par les chefs d'États et de gouvernement au nom de la neutralité et de la non-ingérence. Il a été théorisé et vulgarisé à la fin des années 1980, notamment par le professeur de droit Mario Bettati et par Bernard Kouchner.*

Cycle « L'Afrique des mutations silencieuses »

2. l'Afrique de l'unité : défis et moyens

Le deuxième thème du cycle 2007/2008 a porté sur la question de l'Unité, œuvre, de longue haleine, mal connue en Europe et sans doute insuffisamment débattue en Afrique. L'atteinte d'une certaine forme d'unité est pourtant primordiale, car elle commande l'entrée de plain-pied du Continent dans le concert des grands ensembles qui régleront la mondialisation, phénomène décisif en ce début de nouveau siècle, ainsi que l'a rappelé en exergue **Michel Levante**, qui, avec l'Ambassadeur **Henri Senghor**, avait préparé la rencontre. De l'unité dépend également le développement d'un continent qui a été passablement chahuté au cours des siècles précédents. Enfin l'unité permettra sans aucun doute à l'Afrique, par l'apport de ses valeurs propres, de contribuer d'une façon plus évidente et vigoureuse aux formidables transformations d'ensemble qui s'annoncent.

Il convenait donc de prendre une mesure des défis passés, de ceux qui se présentent, et des moyens de parvenir à une convergence aux niveaux politique, commercial, financier et sur celui des Droits de l'Homme. L'introduction générale de la rencontre a été assurée par le professeur **Mwayila Tshiyembe**, directeur de l'Institut panafricain de géopolitique de Nancy, qui a repris tout l'historique du mouvement. **Bienvenu Okiémy**, politologue, chargé de cours et vice-doyen de la Faculté de Reims, a rappelé, à partir des dernières initiatives, les dilemmes actuels ; **Stéphanie Dujardin**, juriste en droit public international, spécialisée sur les questions juridiques de l'Union Africaine, a souligné alors l'enjeu majeur qui se joue au niveau de la Cour Africaine de Justice. La séance, présidée par **Michel Levallois**, s'est poursuivie par un débat entre les intervenants, avant de passer aux questions de la salle.

Un premier mouvement qui vient des Afro-américains ...

En guise d'introduction générale **Mwayila Tshiyembe** se centre sur la genèse de l'idée d'unité africaine. Par quelle évolution est-on arrivé à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) puis à l'Union Africaine (UA) ?

L'idée première du panafricanisme vient, au XIX^{ème} siècle, des Afro-Américains, descendants d'esclaves, qui défendent l'idée du retour en Afrique et de la création d'États pour ensuite organiser une unité politique et se diriger ainsi vers l'émancipation. Les figures principales de ce panafricanisme, qu'on dit « messianique », sont Sylvester William (de Trinidad), Burghart Du Bois et Marcus Garvey. Aussi appelé « sionisme noir », ce mouvement, dont la première conférence se tient à Londres en 1900 et le premier congrès à Paris en 1927, voit sa fin avec la Seconde Guerre Mondiale, lors du dernier sommet à Manchester en 1945 où l'on voit déjà K. Nkrumah, Jomo Kenyatta, Haïlé Sélassié etc., prendre le relais.

... qui se renouvelle et se divise après la deuxième guerre mondiale

La deuxième phase se divise en deux courants : le panafricanisme maximaliste et le minimaliste. Le premier considère que pour avoir une influence au niveau mondial et maîtriser son propre destin, l'Afrique doit s'unir politiquement, économiquement et militairement. Le chef de file de ce mouvement soutenu par le groupe dit « de Casablanca » est Kwame Nkrumah, l'initiateur de l'indépendance du Ghana.

En face, le courant minimaliste s'incarne dans le groupe de Monrovia. Pour eux, prime tout d'abord la souveraineté de l'État et ce n'est qu'après la consolidation des souverainetés nationales qu'une coopération pourra être véritablement envisagée.

La naissance de l'OUA en 1963 réalise un **compromis** entre ces deux courants.

Deux impératifs majeurs se dessinent pour l'Organisation : la décolonisation et la lutte contre l'apar-

theid. Dans le contexte d'alors de guerre froide, la mobilisation des « pays non alignés » a des répercussions. Les Nations Unies consacrent le droit des peuples à l'autodétermination et la décolonisation s'achève avec l'indépendance du Zimbabwe et de la Namibie.

Naissance de l'Union Africaine en 2002, et quête d'un modèle

Cependant, l'OUA doit ensuite faire face au défi majeur qu'est la mondialisation. Le sommet de Lomé donne ainsi naissance à l'UA en 2002. Son modèle institutionnel est assez similaire à celui de l'Union Européenne (UE) mais ses **but**s sont **novateurs**. Cela se traduit par la **défense de l'État de droit** (tout pays qui change de gouvernement en violant les règles démocratiques ne sera plus reconnu) et par l'**officialisation du droit d'ingérence** (contrairement à l'ONU ou l'O-TAN) en cas de crimes de guerre, crime contre l'humanité ou génocide.

Cependant, dans la recherche d'une adaptation aux changements du monde, s'est posée la question des « États-Unis d'Afrique ». L'idée se

heurte à l'attachement des Etats à leur souveraineté. Ni le modèle européen, ni le modèle américain ne fournissent de réponse idéale. La réalité du continent africain est autre. L'Etat-Nation européen a été le fruit d'un lent processus qui s'est fondé sur l'unité de langue, de culture, de terroir d'un peuple donné. Or les sociétés africaines sont plurielles. Comment atteindre dès lors l'unité politique malgré ces diversités ? L'enjeu est donc la création d'un gouvernement continental supranational qui se fonderait sur une identité africaine commune. **Il ne s'agirait pas d'un abandon des souverainetés mais d'une gestion commune pour des domaines tels que la paix, les grandes infrastructures, l'énergie, l'environnement et la lutte contre les pandémies.** La Charte prévoit déjà les institutions nécessaires ; on se dirige alors vers une rénovation de la structure actuelle de l'UA. Cependant la création de ce cadre nouveau suppose une vision stratégique de l'unité qui fait peut-être défaut. En effet, tous les pays n'ont pas les mêmes moyens et il faut sûrement accepter l'initiative de ceux qui peuvent agir, telle la Libye.

L'initiative de Khadafi dans le débat actuel

En deuxième intervenant, **Bienvenu Okiémy** présente l'initiative de Mouammar Kadhafi. En septembre 1999, la Libye esquisse en effet sa vision des **Etats-Unis d'Afrique** lors du sommet de Syrte. Il s'agirait d'institutions nouvelles : un Congrès africain qui déciderait à la majorité absolue de la politique extérieure de l'UA en matière de défense et d'économie ; un Conseil au sommet qui serait responsable devant le Congrès ; une Cour fédérale (fusion de la Cour de justice et de la Cour des droits de l'homme) ; une Banque centrale africaine et une Banque africaine d'investissement. On peut s'interroger sur la portée de ce projet. S'inscrit-il seulement dans un mystique de l'unité ? Ou bien va-t-il pallier les insuffisances du continent ?

De fait, la proposition libyenne

part d'un constat d'échec d'un modèle d'Etat unitaire (de type européen) et ce à plusieurs niveaux. Ce modèle impose tout d'abord des frontières à un continent qui n'en connaissait pas. Ensuite, l'Etat a échoué à être présent sur l'ensemble des territoires qu'il prétend administrer. Enfin, il est incapable d'apporter la sécurité, ce qui conduit à la fragmentation du continent, les populations recherchant protection au sein des petits groupes (clans, ethnies). La défaillance de l'Etat fait que la décolonisation n'a pas tenu ses promesses. **La voie de la fédération** apparaît dès lors une solution puisqu'elle permet de s'unir sur des projets communs (économiques, scolaires, sanitaires) par un contrat qui peut être rompu par l'une des parties en cas de désaccord. Cette **flexibilité** est la condition qui permet de transcender les oppositions entre Etats, jaloux de préserver leur souveraineté.

Un modèle répondant à cette vision devrait transférer les compétences régaliennes de l'Etat au gouvernement central (rôle qui pourrait être endossé par la Commission). Chacun devrait alors contribuer financièrement pour fournir des moyens correspondants aux objectifs visés. Cependant, ce modèle centralisé doit répondre à la réalité du terrain. Il faut donc se diriger vers une gouvernance collégiale et une part de décentralisation. Il faut penser en termes de citoyenneté, et non d'Etat, et associer les populations. La proposition de Kadhafi peut paraître quelque peu insuffisante à cet égard.

Aujourd'hui, devant la diversité des propositions, on peut distinguer **quatre courants** principaux. Les plus réalistes (aussi appelés pessimistes) s'inquiètent de l'incapacité à dégager un dénominateur commun qui permettrait de déléguer les compétences. Les optimistes idéalistes conçoivent qu'une première étape passant par des projets communs concrets (infrastructures, etc.) doit précéder

le stade du gouvernement continental. On peut distinguer dans ce courant une influence du courant fonctionnaliste. Un troisième courant fonde la première étape sur la consolidation des ensembles sous-régionaux. Enfin, le courant maximaliste est toujours présent. Son idéal, défendu par Kadhafi, est celui du gouvernement continental.

Ce projet reprend *a minima* la formule des Etats souverains et si son mérite est de relancer une dynamique, il semble difficilement réalisable en raison du problème des souverainetés. Pourtant, à l'heure actuelle, on ne peut penser l'Afrique en termes de petits Etats. Par ailleurs, la résistance vient surtout des dirigeants et l'attitude des populations (par le commerce, les mouvements migratoires, etc....) permet de tempérer cet obstacle. Le projet d'un gouvernement continental mérite donc efforts et attention malgré les difficultés de réalisation énoncées.

La défense de l'Union Africaine

Stéphanie Dujardin intervient alors en annonçant son objectif, celui de défendre le point atteint par l'UA, telle qu'elle est conçue aujourd'hui en dépit de ses imperfections.

L'UA est très différente de l'OUA dont l'ambition était de lutter contre le colonialisme, et donc de défendre la souveraineté des Etats, influençant grandement la structure interne de l'OUA. Au fur et à mesure de la construction des Etats-Nations, d'autres problèmes sont apparus, auxquels l'OUA n'a pas réussi à donner de réponses. Les leaders politiques africains ont pris conscience de leurs **défis communs : la paix et la sécurité, le développement, la démocratie, la justice, les Droits de l'Homme...** Ces enjeux font désormais partie des priorités de l'UA. Les organes de l'UA, même s'ils sont mal connus, ont été développés : Conseil de Paix et de Sécurité, Parlement panafricain, Conseil économique, social et culturel, Cour de Justice de l'Union Africaine ;

des statuts ont été adoptés, ainsi que les règlements intérieurs. Les fondements des institutions ont été posés, même si celles-ci demeurent inachevées. Certes, de nombreux aspects reprennent le modèle de l'OUA, par exemple le Conseil, mais le fonctionnement en a été amélioré. Il reste vrai que le Parlement panafricain ne donne que des avis consultatifs. La participation des peuples se fait à travers l'organe du Conseil économique, social et culturel, et la question est de savoir qui va en être membre. Les organisations de la société civile et la diaspora devaient y participer. Cependant, se pose le problème de leur représentativité. L'Union Africaine est en fait une **intégration institutionnelle**. C'est pourquoi l'enjeu principal est d'en garantir le bon fonctionnement. Ainsi, la Cour de Justice représente alors un enjeu essentiel.

L'enjeu de la Cour de justice, et combien de Cours ?

La Cour de justice est l'organe judiciaire de l'UA ; son protocole a été adopté en 2003 mais n'est pas encore entré en vigueur ; pour cela, il faudrait que 15 membres le ratifient. Alors qu'aujourd'hui ils ne sont que 13. Cette Cour de justice

a pour but de régler les différends entre États membres. Sa mission est l'interprétation des textes de l'UA et du droit international. Stéphanie Dujardin remarque un mimétisme avec la Cour Internationale de Justice. La Cour de justice de l'UA a une compétence consultative à la demande des organes de l'Union, contentieuse en matière d'interprétation des textes de l'Union et du droit international, par la force obligatoire de ses arrêts, avec possibilité de sanctions. L'intervenante constate une réelle appropriation du droit international et également la **modernité** de cette Cour, notamment au travers de la parité imposée aux juges.

Aujourd'hui les problèmes qui se posent autour de cette institution sont les suivants : en 2005, les chefs d'État africains ont eu l'idée de fusionner la Cour de Justice avec la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qui est une institution importante datant de 2004, pour la protection des Droits de l'Homme. Cette dernière est cependant une institution faible, la force obligatoire de ses arrêts est très relative, car elle dépend de la volonté des États pour l'application des sanctions. De même, l'accès

des individus et des ONG est limité par une acceptation préalable de compétence de la Cour par l'État concerné.

L'argument officiel pour justifier la fusion serait de réduire les coûts de fonctionnement. On créerait deux sections, l'une destinée aux affaires générales et une autre destinée à régler les contentieux liés aux Droits de l'Homme. Cette nouveauté offrirait aux individus la possibilité d'accéder à la Cour pour les questions des Droits de l'Homme. De plus, l'inexécution des arrêts serait sanctionnée. En dépit de ces éléments très positifs, les observateurs ne peuvent qu'émettre des réserves sur cette fusion. Premièrement, les ONG soulignent le problème de la réelle qualification des juges : il n'y aura plus de spécificité selon les branches, ce qui peut nuire à la qualité des arrêts concernant, notamment, la protection des Droits de l'Homme. La deuxième source d'inquiétude est le manque de transparence sur les raisons réelles de cette fusion. Ne s'agirait-il pas en réalité d'enterrer le projet ? L'actualité semble donner raison à ces inquiétudes, car les négociations devaient aboutir en janvier 2007, or aujourd'hui plus personne n'entend parler de ce projet.

LE DEBAT

Bienvenu Okiémy rebondit sur l'intervention de Stéphanie Dujardin, amorçant ainsi le débat.

Il fait partie des pessimistes qui pensent que **dans toutes ces constructions institutionnelles, il y a un manque de volonté politique**. Il souligne l'absence de la force obligatoire, en prenant l'exemple du pacte de stabilité de croissance en Europe, qui s'est soldé par un compromis politique. On ne peut laisser la sanction aux mains des Chefs d'État, car elle n'est alors pas effective. Les Africains ont soif de parole et de justice ; faire respecter les Droits de l'Homme est ainsi prioritaire. **La Cour de Justice aurait dû avoir l'autorité nécessaire pour sanctionner les États**. Une sanction politisée ne vaut rien du point de vue juridique et on reste dans l'ancien système de protection des États. Il faut donc inverser la tendance aujourd'hui.

Mwayila Tshiyembe, reprenant une question de la salle sur les **liens** qu'on peut établir **entre le modèle de l'UA et le modèle colonial** de l'AOF/AEF, remarque que si certains parallélismes existent avec le modèle colonial, celui-ci était imposé de l'extérieur, ce qui fait toute la différence. **Le modèle de la société politique africaine est fondé sur la fragmentation**, source de pouvoir en Afrique ; au niveau de la famille, du clan, du lignage, de l'ethnie, il existe une corrélation entre territoire et pouvoir. Le problème vient de ce que les élites africaines depuis l'indépendance n'ont pas eu recours à l'inventivité politique, et n'ont pas su produire des modèles propres. Le fait que les intellectuels et élites aient abandonné le débat conceptuel fait que les dirigeants ne peuvent diriger suivant des modèles modernes propres à l'Afrique. **Le modèle de l'État national et la réalité africaine**

sont antinomiques.

A une autre question qui porte directement sur « peut-on faire l'économie de l'État ? » *Mwayila Tshiyembe* se demande ce qu'on entend par l'État. C'est d'abord un pouvoir. Notre incapacité à reprendre le débat sur l'État est symptomatique. On oublie souvent que l'Afrique a connu des sociétés qui ne sont jamais arrivées au niveau d'une dimension politique spatiale de type État, (sauf dans le cas de rares empires ?). Mais ces sociétés sans État ont inventé la démocratie de proximité, où la fonctionnalité du pouvoir est de le mettre au plus près des citoyens. Peut-on se passer de l'État ? Oui, au sens formel occidental. Mais non, quand il s'agit de pouvoir. Ce dernier doit exister, les structures doivent exister car elles ont pour but de réaliser le « bonheur public ». La société civile aussi est politique parce que

l'Etat n'a pas l'exclusivité du bonheur public.

Bienvenu Okiémy répond à « **P'incidence éventuelle du partenariat UE-ACP sur une imitation positive de l'Europe ?** »

Le partenariat entre les ACP et l'UE a été jugé discriminatoire par les Américains parce qu'il reposait sur une dissymétrie des droits d'entrée. En effet, les produits ACP pouvaient entrer en franchise de douanes sur le territoire communautaire, l'inverse n'étant pas vrai. Dans les accords de Cotonou, ce régime devait donc prendre fin en 2007. Les APE (accords de partenariat économique) qui leur succèdent ne sont pas une bonne formule pour les pays africains car ils ne peuvent pas résister à la concurrence communautaire. On peut citer la théorie de List (Charles) qui dit qu'un État doit laisser le temps à ses producteurs de s'aguerrir à la concurrence, justifiant ainsi un protectionnisme temporaire. On aurait pu d'ailleurs continuer à ménager un régime spécifique. Les pays ACP ne peuvent résister à cette concurrence. Il faut souligner que les pays Africains sont les plus ouverts au monde et les moins compétitifs. Un commerce international ainsi conçu n'engendrera pas la naissance d'une classe de capitalistes locaux capables de tenir un défi concurrentiel. On aurait pu ainsi entrevoir un certain régime spécifique.

Sur une question « **la mondialisation offre-t-elle une opportunité aux pays africains ?** » **Mwayila Tshiyembe** précise que pour lui, c'est à la fois une difficulté et une chance pour l'Afrique. C'est un atout car les flux commerciaux donnent des opportunités à tout le monde. Les Africains peuvent prendre part à cette course à l'innovation et à la compétitivité. Mais demander des dérogations maintient l'Afrique dans une position d'infériorité et il faut savoir jouer dans la cour des grands.

Bienvenu Okiémy rappelle que l'Afrique a besoin de temps pour s'adapter à la mondialisation. Il faut se positionner sur des filières qui vont créer de la richesse. L'anticipation est essentielle mais il faut se donner du temps pour la mettre en œuvre. Respecter la spécificité de l'Afrique, c'est dire non à l'uniformisation.

En conclusion le président pose la question « **à la veille de réunions décisives pour l'Afrique, quelles sont les priorités pour faire bouger les choses ?** », question qui s'adresse particulièrement à **Stéphanie Dujardin**. Pour elle, l'idée que l'UA puisse se faire sans se faire accepter par les peuples est une illusion. Sur l'Union Européenne on a la presse, des ouvrages, des cours d'université. Sur l'UA, on n'a rien. Il faut populariser l'UA car le peuple est exclu de ce débat. Seule la société civile se mobilise un peu. L'Initiative pour l'Union Africaine (IUA), association où milite Stéphanie Dujardin, essaie de mobiliser la diaspora africaine et la jeunesse pour susciter réflexion et information.

F. Gardes et A.-L. Jutier,
étudiantes du projet collectif Sciences Po

Billet Europe-Afrique :

Accords de partenariat économique: échéance de cette fin d'année

Le régime en vigueur des échanges commerciaux entre l'Union Européenne et les pays ACP, tel qu'il ressort de l'Accord de Cotonou de Juin 2000, est un régime asymétrique incompatible avec l'OMC. Une dérogation aux règles de l'OMC a été demandée en son temps et obtenue. Elle prend fin au 31 Décembre 2007. Des négociations ont été engagées entre l'Union Européenne et six groupes régionaux ACP - dont quatre pour l'Afrique - afin d'ajuster sur les normes OMC le régime des échanges, avec deux objectifs principaux : favoriser l'intégration régionale au niveau de chacun de ces six ensembles et, dans le cadre de la création de zones de libre-échange avec l'Union Européenne, améliorer l'insertion des économies ACP dans le commerce mondial, le tout orienté vers le développement économique de nos partenaires ACP.

A un mois de l'échéance fixée avec l'OMC, que peut-on dire de l'état des négociations? En dehors des Caraïbes pour lesquels

un accord est en vue, les autres ensembles régionaux ne sont pas en état de conclure des accords avec l'Union Européenne. Si des progrès importants ont été faits sur le chapitre des accords tarifaires - notamment avec l'Afrique de l'Ouest où la CEDEAO devrait mettre en vigueur à ses frontières le Tarif Extérieur Commun de l'UMOA au 1er Janvier 2008 - il faut bien reconnaître qu'aucun accord n'est en vue sur les questions plus stratégiques en matière d'échanges que sont les normes et les règles d'origine. On est encore très loin par ailleurs d'un accord sur les mesures d'accompagnement-compensation des pertes de recettes douanières et financement des coûts d'ajustement et des investissements structurels - qui sont censées garantir les effets positifs en terme de développement des accords commerciaux.

Deux problèmes importants restent encore à régler: le poids et le régime des produits sensibles pour la partie commerciale des échanges, et la nature et le volume des mesures d'accompagnement. Sur ces questions, il est évident que les intérêts des PMA et des non-PMA au sein des ensembles régionaux diffèrent fortement.

Du côté de l'Union Européenne, il est fait pression sur les ACP pour qu'on puisse conclure au moins des accords partiels et intérimaires impliquant des périodes de transition plus longues que prévues.

Du côté des pays ACP, et plus particulièrement de l'Afrique occidentale et centrale qui souhaitent privilégier l'intégration régionale par rapport à la création de zones de libre-échange avec l'Europe, on préfère repousser la signature des accords pour se donner le temps de s'entendre sur leur économie générale. Demande est faite à l'Union Européenne d'intervenir auprès de l'OMC pour obtenir une prolongation de la période de dérogation.

Incontestablement les véritables négociations ont démarré avec beaucoup de retard et l'implication nécessaire de la société civile milite en faveur d'un report des échéances. On peut penser que les retards pris dans le bouclage des

(Suite page 7)

La Banque mondiale redécouvre les vertus de l'agriculture

Lors de son assemblée générale annuelle qui s'est tenue en octobre à Washington, la Banque Mondiale a publié, notamment, deux documents qui intéressent l'Afrique-subsaharienne, à propos de l'agriculture d'une part et des investissements d'autre part.

Dans son rapport annuel, intitulé « l'agriculture au service du développement », elle préconise de faire une plus large place à ce secteur « pas seulement pour la sécurité alimentaire, mais aussi pour stimuler la croissance économique globale et ainsi donner à ces populations (229 millions de ruraux) de nouvelles voies pour sortir de la pauvreté ».

Les crédits vont augmenter

Depuis vingt ans les investissements dans ce domaine ont été insuffisants, les privés comme les publics qu'ils soient bi- ou multilatéraux, ainsi : 4 % seulement des crédits accordés au titre de l'APD. La Banque elle-même n'a attribué à l'agriculture mondiale que 12 % de ses engagements globaux, soit 2,9 milliards de \$ annuels, en 2005 et 2006. En 2007, les crédits sont passés à 3,1 milliards de \$ dont 580 millions pour l'Afrique-subsaharienne.

Elle critique ouvertement les aides dont bénéficie le secteur agricole dans les pays de l'OCDE et apporte ainsi des arguments aux ACP dans leur résistance à la signature des Accords de Partenariat Economique. A ce propos, signalons que lors de la réunion de coordination annuelle de la CEDEAO le 19 novembre à Abuja au Nigeria, son président a « déploré un processus qui aurait dû renforcer l'intégration de la région et qui menace de la diviser » entre PMA et les autres pays.

Le rapport fait bien sûr sa place aux nécessités de la protection de l'en-

vironnement : pénurie d'eau, déboisement, dégradation des sols, pollutions de toutes natures... Mais curieusement il donne comme exemple d'une agriculture rentable, l'horticulture. Or au Kenya, si elle rapporte beaucoup, elle exige aussi beaucoup d'eau et reste sans effet sur la sécurité alimentaire du pays.

Dans le monde c'est d'ailleurs « l'insécurité alimentaire » qui se développe. En Afrique en particulier, les importations alimentaires, qui sont pour une large part agricoles, devraient doubler d'ici 2030. Cette projection onusienne est d'ailleurs fondée sur une progression démographique très certainement sous-évaluée.

La Banque insiste donc pour que les investissements augmentent, afin que l'agriculture devienne un véritable moteur du développement. Encore faut-il qu'ils soient réellement structurants. Les fonds de pension, notamment américains, qui commencent à apparaître dans l'agriculture, en pays émergents ou non, ne sont pas habitués à ce secteur de l'économie. Leurs objectifs étant essentiellement financiers, leurs méthodes d'action bousculeront peut-être les modalités traditionnelles d'investissement, car ils veilleront sans doute davantage à ce que le développement agricole s'intègre au développement de la croissance, afin de mieux rentabiliser leurs capitaux.

Une croissance durable

D'ores et déjà, tous secteurs confondus, le rapport sur les Indicateurs du développement en Afrique (IDA) montrent une croissance durable, après la récession de 1975 / 85 et la stagnation de 1985 / 95. Elle est comparable à la moyenne du reste du monde, avec des écarts considérables : 2,2% au Zimbabwe et 30,8 % en Guinée équatoriale.

Confirmant en quelque sorte cette bonne tenue des indices macroéconomiques, le secrétaire d'Etat américain au commerce s'est rendu fin novembre à Accra. Il a annoncé la mise à la disposition de douze Etats anglophones et francophones (Côte d'Ivoire, Gabon, RDC, Madagascar) de trois fonds d'un total de 750 millions de dollars, destinés à renforcer leurs marchés financiers pour attirer les capitaux étrangers.

Statistiquement la situation paraît bonne, quoique très diversifiée. Mais elle ne pourrait se maintenir sans une amélioration de l'environnement des affaires et la mise à niveau des infrastructures, car actuellement la croissance est plus instable et plus coûteuse en Afrique qu'ailleurs. Par rapport à leurs concurrents asiatiques, les entreprises y bénéficient certes d'une main d'œuvre bon marché, mais supportent des surcoûts indirects, découlant notamment des irrégularités de la fourniture d'énergie et de la cherté des transports. Ce sont deux témoignages d'infrastructures déficientes. Les besoins non satisfaits en ce domaine sont estimés à 22 milliards de \$ par an, soit 5 % du PIB africain. L'impérieuse nécessité d'agir dans ce secteur est heureusement aujourd'hui largement reconnue et des études sont en cours pour l'interconnexion routière, ferroviaire et électrique entre Etats. Tels étaient, s'en souvient-on ?, les objectifs de base du NEPAD.

Dans ce contexte favorable, le regain d'intérêt pour l'agriculture sera d'autant plus opportun, qu'il ne défavorisera pas les cultures vivrières au profit des cultures industrielles.

Robert Ginésy

NDLR : L'essentiel des informations utilisées dans cette page est puisé dans l'hebdomadaire « Marchés Tropicaux et Méditerranéens ».

Présence africaine vient de nous livrer la suite* de l'« aventure » que Roland Colin avait commencé de nous raconter en 2004 dans son *Kènédougou au crépuscule de l'Afrique coloniale*. Mais il ne s'agit plus cette fois d'une aventure « ambiguë », même s'il l'a partagée avec Cheikh Hamidou Kane. Il s'agit bel et bien d'un embarquement dans une pirogue qu'il a faite sienne, le jeune *Sénégal au soleil de la liberté*, qui va naviguer non plus à contre-courant mais dans les flots tumultueux et rapides des indépendances. Tous ses amis attendaient avec impatience ce deuxième tome des souvenirs de Roland, certains d'y trouver non seulement matière à enrichir l'histoire de la séparation à l'amiable de la France et du Sénégal, mais le récit de son engagement et de celui de sa femme, avec l'équipe du Père Lebret et quelques autres amis, auprès des nouveaux responsables africains.

Cet ouvrage de 405 pages, illustré de photographies, préfacé par le grand historien Élikia M'Bokolo est modestement présenté comme un « Journal de bord des années 1955-1980. Il l'est pour les journées de décembre 1962 qui furent celles de la « rupture » entre

Dia et Senghor et qui sont le pivot, le cœur de ce livre. Car si Roland n'était pas au Sénégal, mais dans sa chambre du sanatorium de Passy, au pays du Mont-Blanc, il a suivi heure par heure les péripéties de la crise de décembre 1962. Ce recul par rapport à l'événement l'a sans doute aidé à voir dans ce drame non pas un banal coup d'État, mais le dénouement d'un dilemme historique entre deux conceptions de la démocratie et du développement. Ce fut un piège dans lequel les deux accoucheurs du nouveau Sénégal ont été conduits par deux itinéraires qui, au fil des mois, sont devenus inconciliables : celui de Mamadou Dia et de la légitimité politique incarnée par le parti et par les forces de la société mobilisées pour le développement et la construction d'un Sénégal décolonisé, d'une part, celui de Senghor et de la légitimité constitutionnelle et parlementaire incarnée par ceux qui ne voulaient pas d'une rupture trop brutale avec l'héritage colonial et qui voulaient être certains de conserver l'appui de la France, d'autre part.

Roland Colin raconte comment de 1955 à 1962, le Sénégal et les autres territoires de l'Afrique de l'Ouest sont passés de la loi-cadre à l'indépendance. Le tempo est moins haletant, mais le récit est passionnant. Il nous plonge au cœur des débats qui furent ceux des responsables africains de l'époque, face aux hésitations et aux manœuvres des gouvernements français qui, de l'autonomie à la Communauté, tentèrent de conjurer l'indépendance, face au choix de l'unité africaine et de la création d'une Fédération de l'Afrique de l'Ouest. Il nous fait partager le formidable espoir que souleva le Congrès du PRA (Parti du Regroupement Africain) de Cotonou de 1958, la naissance de la Fédération du Mali en janvier 1959, suivie du Congrès de l'UPS (Union Progressiste

Sénégalaise) à Dakar, en février. Mais il me semble que l'apport le plus précieux fait par Roland à l'histoire de cette période est ce qu'il nous livre du développement conçu comme une politique dont il fut la cheville ouvrière, qui fut choisie par Mamadou Dia, réfléchie et définie avec le Père Lebret et ses amis d'Économie et Humanisme, mise en œuvre par la mobilisation de l'État et de la société civile.

L'autre versant de cette histoire qui sera celui de l'arrestation, du procès et de la séquestration de Mamadou Dia, est d'une tonalité différente. Roland a quitté le Sénégal, mais il est resté fidèle à Mamadou Dia et aux idées qu'il défendait, à l'idéal qui l'animait. Il raconte les démarches, les interventions, les déplacements qu'il fit pour le sortir de sa « geôle torride » de Kédougou, aux marches extrêmes du Sénégal oriental, ce qu'il obtiendra du président Senghor, le 28 mars 1974.

Ces douze années d'une cruelle détention n'ont pas brisé le héros du « socialisme humaniste africain », « de la participation populaire au pouvoir de développement », dont Roland Colin s'est fait le *griot* après en avoir été le *talibé*. Il n'est que de lire la lettre qu'il a adressée au Président Senghor, deux ans avant d'être libéré, pour mesurer l'actualité du message qu'il laisse aux Africains. « Empêcher que l'Afrique des communautés ne soit bloquée par l'Afrique des appareils ».

Merci Roland.

Michel Levallois

* SENEGAL NOTRE PIROGUE
AU SOLEIL DE LA LIBERTÉ
Journal de bord 1955-1980

Par Roland Colin, *Présence africaine* 2007,
ISBN.978-2-7087-0782-5

(Suite de la page 5)

Billet Europe-Afrique

négociations de Doha - dont il est maintenant acquis qu'elles n'aboutiront pas comme prévu en cette fin d'année - donneront un répit aux négociateurs et un nouveau délai pour se mettre d'accord. C'est affaire de volonté politique et d'engagement des pays européens, au premier rang desquels la France qui aura la présidence de l'Union Européenne au 2ème semestre 2008.

Plus fondamentalement il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité des accords de libre-échange entre les deux partenaires alors que, dans le cadre de Doha, les certitudes néolibérales sont ébranlées et remises en question. Tout se passe comme si l'approche néo-classique du rôle du commerce dans le développement ne satisfait plus les cercles de dirigeants en recherche d'une nouvelle vision et d'une nouvelle stratégie de leur partenariat dans le contexte de la mondialisation.

Jean-Loïc Baudet

Abonnement à *La Lettre de la CADE* :

Nom Prénom.....
Adresse
Code postal Ville
Courriel

Abonnement seul : 30 euros, - étudiants : 8 euros, - entreprises, collectivités locales : 150 euros. Adhésion individuelle à l'Association, comprenant l'abonnement : 45 euros. Paiement par chèque à l'ordre de la CADE.

L'exposition «ANIMAL» au musée Dapper

La salle d'entrée de l'exposition est occupée par les «Ombres portées», installations dues à Julie Bessard, qui a créé des sculptures de paille, agrafées, suspendues, colorées. Leur ombre se déploie et donne vie à ce lieu.



Ensuite quelque cent quarante œuvres, masques, statuettes, objets de dignité et parures éclairent la signification de l'«animal» en Afrique. Le Musée explique dans une brochure illustrée, pourquoi et comment il tient la première place dans les mythes, les légendes, les contes, les proverbes et les devinettes. Les représentations plastiques sont la face visible d'une symbolique puissante et complexe, à l'œuvre dans les cérémonies d'initiation, les rituels propitiatoires, les pratiques thérapeutiques, les actes de divination et de sorcellerie.

La forme animale, parfois mêlée à des traits humains, permet de représenter des esprits, théoriquement invisibles. La sculpture donne «chair» à la présence invoquée. Cette figuration peut être clairement naturaliste ou allusive, voire métaphorique, fréquemment composite, stylisée jusqu'à l'abstraction. La métamorphose surnaturelle qui gouverne la figuration s'opère au cours de rituels durant lequel un animal réel est sacrifié.

Dans certaines sociétés, les membres d'un clan ne doivent pas consommer la chair de l'animal dont ils portent le nom et qui figure dans leur devise. Reconnaissance du rôle primordial dévolu à l'animal emblématique qui, dans les temps mythiques, fut à l'origine du clan et qui continue à le protéger. Symbole de cette filiation, un fragment du corps de cet animal peut être porté en amulette, en parure.

Le regroupement des œuvres, les textes des grandes légendes constituent un ensemble à la fois artistique et pédagogique.

Coordination pour l'Afrique de Demain (CADE)

Association Loi 1901

Président : Michel Levallois

Vice-présidents : Raymond Césaire, Georges Courade,
Xavier de Franssu, Henri Senghor

Secrétaire général : Jean-Loïc Baudet

Trésorier : Jean-Louis Domergue

La Lettre de la CADE

Directeur de publication : Michel Levallois

Comité de rédaction : Robert Ginésy,

Michel Levallois, Philippe Mathieu,

Denyse de Saivre, Henri Senghor, Jean Brice Simonin.

Maquette : Sara Desessard

La CADE : 5 rue des Immeubles Industriels 75011 Paris, FR.

Tél. : 01 43 48 14 67 / Fax : 01 44 93 87 50

Courriel : endacade@wanadoo.fr

Site : www.afrique-demain.org

Autour de l'expo « Quand l'Afrique s'éveillera »

A la Cité des Sciences et de l'Industrie, sur les lieux mêmes de l'exposition « Quand l'Afrique s'éveillera », s'est tenu le 20 Novembre dernier un Rendez-vous africain organisé par Bamba Sissoko avec l'appui de quelques associations dont la CADE.

Ce fut l'occasion pour trois intervenants de donner leur point de vue sur quelques aspects de l'exposition centrés sur les ressources de l'Afrique et son avenir. Successivement M. Portella, pour le monde de l'entreprise, M. Hacheu, pour celui de l'Université, et M. Ba, pour celui des associations, se sont exprimés et ont ouvert le débat avec la salle.

Il en sera rendu compte dans un tiré à part de la Lettre de la CADE. Sans vouloir anticiper sur ce compte-rendu qui reflètera toute la richesse des contributions, disons d'ores et déjà qu'il en ressort deux idées-forces : l'importance déterminante des richesses humaines attestée par le dynamisme et la multiplicité des initiatives de toute sorte, et la nécessaire mobilisation - dans le cadre d'un projet maîtrisé - des forces vives africaines, appuyées par la diaspora d'une part, les partenaires extérieurs associés dans leur diversité (partenariat juste et équilibré) d'autre part.

Jean-Loïc Baudet



Agenda de la Cade

A l'ENA, 2 avenue de l'Observatoire, 75006 Paris,
de 17 h 45 à 19 h 45 (métro Luxembourg).

Cycle « L'Afrique des mutations silencieuses »

- Jeudi 13 décembre 2007: « L'Afrique des migrations internes et de l'urbanisation »
- Mercredi 13 février 2008 : « L'Afrique des convoitises »

Suite les Mercredi 12 mars, 16 avril, 14 mai et 18 juin 2008.

Conférence

- Mercredi 16 janvier 2008 : conférence sur « l'Union Africaine », avec M. Mahamat S. Annadif, ambassadeur de l'Union Africaine auprès de l'Union Européenne.

A Radio Aligre, FM 93.1

- Jeudi 13 décembre à 8h00 : « Paix et sécurité » avec Jean-François Mukuna et Jean-Loïc Baudet.



Annonces

Conférences et Colloques

- A L'UNESCO, Le CIFER - Centre international francophone d'échanges et de réflexion organise en collaboration avec d'autres partenaires un jour et demi d'études et débats sur le thème : « Rencontre des traditions religieuses africaines avec le Christianisme, l'Islam et la Laïcité », à partir des écrits de Senghor les 15 et 16 Janvier 2008.